



Conseil régional du Centre-Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20161014-16\_04\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2016

Publication : 14/10/2016



## Délibération de l'Assemblée Plénière

**DAP N°16.04.08**

**UNANIMITE**

**Objet: Proposition de dénomination « Lycée Hôtelier de l'Orléanais » pour le lycée professionnel Françoise DOLTO**

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière les **13 et 14 Octobre 2016** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu l'article L 421-24 du Code de l'Éducation stipulant que « la dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement qui recueille l'avis du maire de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement » ;

**DECIDE**

De valider la proposition de la nouvelle dénomination « Lycée Hôtelier de l'Orléanais » pour le lycée professionnel Françoise DOLTO d'Olivet

**Le Président du Conseil Régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 14 octobre 2016**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification